

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
199<sup>e</sup> année  
9 février 2023  
n° 5 / 7982<sup>e</sup>  
pages 233 à 288

## CHRONIQUE / Saisie immobilière

La saisie des immeubles par destination  
et des meubles par anticipation

> Jean-Denis Pellier

249

## ÉDITORIAL

233 Écriture automatisée: extension du domaine des possibles, *Guillaume Valdelièvre*

## ACTUALITÉS

- 238 Saisie-contrefaçon (secret des affaires): placement sous séquestre provisoire
- 239 Sexe neutre (respect de la vie privée): pas de condamnation de la France
- 240 Mandat d'arrêt européen (exécution): risque de violation d'un droit fondamental
- 245 Cycle de conférences (Cour de cassation): penser les pratiques juridictionnelles

## POINTS DE VUE

- 246 Vers un droit international privé européen de la filiation?, *Samuel Fulli-Lemaire*
- 248 Cher collègue, vous ne l'avez pas lu pour nous..., *Gustavo Cerqueira*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 254 **Panorama:** Droit des contrats, *Romain Boffa et Mustapha Mekki*
- 269 **Notes:** Précisions sur la consultation du FICP et le devoir de mise en garde, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 23 nov. 2022, Jérôme Lasserre Capdeville*
- 274 Fixation des honoraires d'avocat par le juge de l'honoraire et principe dispositif: embarcation sur le Radeau procédural de La Méduse!, *note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 6 oct. 2022, Laurent-Olivier Sinclair*
- 279 Qualification du contrat d'entreprise et applicabilité de la garantie légale de conformité, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 12 oct. 2022, Rebecca Frering*
- 284 Les conditions de la transmission automatique du bail rural au profit du conjoint du preneur décédé, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 16 nov. 2022, Franck Roussel*

## ENTRETIEN

- 288 Anne-Sophie Tabau – La création d'un fonds pour faire face aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz  
10 place des Vosges - CS 90358  
92072 Paris La défense Cedex  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

### • RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPOINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2023

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Ptot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Guillaume Valdelièvre

233

Écriture automatisée :  
extension du domaine des possibles



## ACTUALITÉS

236

### DROIT DES AFFAIRES

#### Concurrence-Distribution

Entente (ordre des architectes) : compétence de  
l'Autorité de la concurrence, *Com.* 1<sup>er</sup> févr. 2023

#### Consommation

Transport de déménagement (avarie) : délai de  
l'action en responsabilité, *Civ.* 1<sup>re</sup>, 1<sup>er</sup> févr. 2023

Contrat hors établissement : accomplissement  
de l'obligation d'information,  
*Civ.* 1<sup>re</sup>, 1<sup>er</sup> févr. 2023

#### Entreprise en difficulté

Banqueroute (éléments constitutifs) :  
augmentation frauduleuse du passif,  
*Crim.* 1<sup>er</sup> févr. 2023

#### Propriété intellectuelle

Saisie-contrefaçon (secret des affaires) :  
placement sous séquestre provisoire,  
*Com.* 1<sup>er</sup> févr. 2023

Prescription (contravention) : réparation des  
atteintes à la voirie routière, *Crim.* 31 janv. 2023  
Saisie pénale (immunité pénale) : crime contre  
l'humanité, *Crim.* 1<sup>er</sup> févr. 2023

242

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

« Contrôler l'immigration, améliorer  
l'intégration » : présentation du projet de loi

#### Santé publique

Médicament (mise sur le marché) : défaut  
de qualification de « principe actif »,  
*Com.* 1<sup>er</sup> févr. 2023

243

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Lanceur d'alerte (licenciement) : office du juge  
des référés, *Soc.* 1<sup>er</sup> févr. 2023

Licenciement économique (priorité de  
réembauche) : prescription de l'action,  
*Soc.* 1<sup>er</sup> févr. 2023

Élections professionnelles (établissements  
distincts) : fixation du périmètre,  
*Soc.* 1<sup>er</sup> févr. 2023

239

### DROIT CIVIL

#### Famille-Personne-Succession

Sexe neutre (respect de la vie privée) : pas de  
condamnation de la France, *CEDH* 31 janv. 2023

239

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Peine (confiscation) : changement de fondement  
textuel, *Crim.* 1<sup>er</sup> févr. 2023

#### Procédure pénale

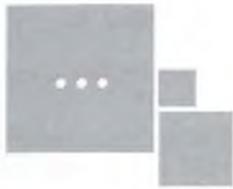
Mandat d'arrêt européen (exécution) : risque de  
violation d'un droit fondamental,  
*CJUE* 31 janv. 2023

245

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Cycle de conférences (Cour de cassation) :  
penser les pratiques juridictionnelles



## POINTS DE VUE

246 Vers un droit international privé européen de la filiation?  
par Samuel Fulli-Lemaire

248 Cher collègue, vous ne l'avez pas lu pour nous...  
par Gustavo Cerqueira



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

249 La saisie des immeubles par destination  
et des meubles par anticipation  
par Jean-Denis Pellier

### PANORAMA

254 Droit des contrats  
janvier 2022 – janvier 2023  
par Romain Boffa et Mustapha Mekki

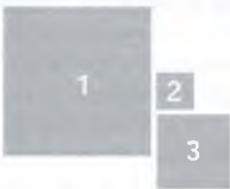
### NOTES

269 Précisions sur la consultation du FICP et le devoir de mise  
en garde, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 23 nov. 2022*  
par Jérôme Lasserre Capdeville

274 Fixation des honoraires d'avocat par le juge de l'honoraire  
et principe dispositif : embarcation sur le Radeau  
procédural de La Méduse!, *note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 6 oct. 2022*  
par Laurent-Olivier Sinclair

279 Qualification du contrat d'entreprise et applicabilité  
de la garantie légale de conformité,  
*note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 12 oct. 2022*  
par Rebecca Frering

284 Les conditions de la transmission automatique du bail rural  
au profit du conjoint du preneur décédé,  
*note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 16 nov. 2022*  
par Franck Roussel



## ENTRETIEN

288 Anne-Sophie Tabau – La création d'un fonds pour faire face aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes  
des changements climatiques

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également  
votre revue numérique  
sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)